



Certificat

Certificate

NF-SSI

Systeme de Sécurité Incendie

NF-508

N° : SSI 106 A1

Reconduction

Date de la décision : 1 octobre 2009

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE :

FINSECUR

52 rue Paul Lescop

92000 NANTERRE

France

**Site de production du Matériel Principal
cœur du système**

NANTERRE

France

Ce certificat est composé de 2 pages.

Ce certificat n'est valable qu'accompagné du rapport d'associativité N° DA 03 00 31 C

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle est implanté le système certifié couvert par le présent certificat.



Ce certificat est constitué de 2 pages



Certificat

Certificate

Certificat NF-SSI N°: SSI 106 A1

Le système certifié, constitué par les matériels principaux, composants et accessoires répertoriés, répond aux exigences du référentiel NF-508 (NF-SSI).

Il autorise la société FINSECUR à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et des règles de certification de l'application NF- Système de Sécurité Incendie (NF-508) sur les matériels principaux et composants suivants :

REFERENCE DU MATERIEL PRINCIPAL CŒUR DU SYSTEME :

Référence commerciale : **KARA 8 UP**
 N° d'identification : **ECS 040 A1 / CMSI 099 A0**

Les composants, matériels principaux et accessoires répertoriés faisant l'objet d'une associativité avec le matériel principal cœur du système référencé ci-dessus figurent dans le rapport d'associativité joint.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- les matériels principaux, composants et accessoires répertoriés constitutifs du système certifié ont fait l'objet d'une associativité entre eux.
- les composants et accessoires répertoriés constitutifs du système certifié ont fait l'objet d'une associativité avec le matériel principal (cœur du système certifié),

Ce certificat atteste également que le système qualité du titulaire et de ses fournisseurs de matériels principaux et/ou composants référencés dans le rapport d'associativité joint ont été évalués conformément aux règles de certification de l'application NF-508.

*Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2010 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-508.
 La validité de ce certificat a pour échéance la date d'obligation du marquage CE.*

le Directeur Général Délégué

Jacques BESLIN



Ce certificat est constitué de 2 pages